

## Emilie MARCHAL

---

**De:** Flirey COMMUNE <mairie.flirey@orange.fr>  
**Envoyé:** lundi 8 janvier 2024 09:23  
**À:** Emilie MARCHAL  
**Objet:** RE : Taux de Taxe d'Aménagement  
**Pièces jointes:** dcm2022\_048 nomination et circulation chemins de ronde certifiée signée.pdf;  
DCM2023\_029 nomination chemins de ronde signée certifiée.pdf

Bonjour madame Dantonel

Nous vous présentons également nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le taux de la taxe d'aménagement n'a pas changé sur la commune de Flirey.

Le conseil municipal a délibéré pour la réglementation routière des chemins de ronde et les a nommés, cela vous sera peut-être utile, je vous joins les délibérations.

Excellente journée.

Bien cordialement,

**Camille RAGUÉ**

Secrétaire

**Mairie de FLIREY**

1 bis place du 163ème RI

54470 FLIREY

03.83.84.31.50

**Secrétariat les lundis:** 8h45/12h et de 15h30/19h30

Permanence au public de 17h/19h

**Secrétariat les jeudis :** 8h45/12h30 et de 13h30/16h30

Permanence au public 10h/12h

**Le :** 05 janvier 2024 à 09:57 (GMT +01:00)

**De :** "Emilie MARCHAL" <emarchal@bassinpompey.fr>

**À :** "ANCY-DORNOT" <ancy@ancy-dornot.fr>, "ARNAVILLE" <mairiearn@numericable.fr>, "ARRY" <mairie-arry@orange.fr>, "BAYONVILLE/MAD" <mairie-bayonville@wanadoo.fr>, "BEAUMONT" <beaumont.mairie@wanadoo.fr>, "mairie.bernecourt@wanadoo.fr" <mairie.bernecourt@wanadoo.fr>, "BOUILLONVILLE" <mairiedebouillonville@gmail.com>, "CHAMBLEY-BUSSIÈRES" <mchambleybussieres@hotmail.com>, "CHAREY" <mairie.charey@wanadoo.fr>, "CORNÉY-SUR-MOSELLE" <mairiecorny@orange.fr>, "DAMPVITOUX" <commune.dampvitoux@orange.fr>, "DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE" <mairie.dommartin-la-chaussee@wanadoo.fr>, "ESSEY-ET-MAIZÉRAIS" <mairie.esseymaizerais@ozone.net>, "EUVEZIN" <commune.euvezin@wanadoo.fr>, "mairie.fey-en-haye@wanadoo.fr" <mairie.fey-en-haye@wanadoo.fr>, "FLIREY" <mairie.flirey@orange.fr>, "mairie.gorze@wanadoo.fr" <mairie.gorze@wanadoo.fr>, "HAGEVILLE" <mairie.hageville@wanadoo.fr>, "HAMONVILLE" <communehamonville@orange.fr>, "HANNONVILLE-SUZEMONT" <commune-d-hannonville@orange.fr>, "JAULNY" <mairiedejaulny@orange.fr>, "JOUY-AUX-ARCHES" <mairie@jouy-aux-arches.fr>, "Limey" <commune.de.limey@mairie54470.fr>, "LIRONVILLE" <mairie.lironville@orange.fr>, "LORRY-MARDIGNY" <mairie.lorry-mardigny@wanadoo.fr>, "MAMEY" <mairiedemamey@wanadoo.fr>, "MANDRES-AUX-4-TOURS" <mandres.54470@wanadoo.fr>, "MARS-LA-TOUR" <mairie-mars-la-tour@wanadoo.fr>, "NOVEANT-SUR-MOSELLE" <mairie-noveant@wanadoo.fr>, "ONVILLE" <mairie-onville@wanadoo.fr>, "PANNES" <mairiedepannes@gmail.com>, "PRENY" <mairiedepreny@wanadoo.fr>, "PUXIEUX" <mairiepuxieux@wanadoo.fr>, "REMBER COURT/MAD" <mairie.rembercourt@wanadoo.fr>, "mairie.rez-

Membres afférents au Conseil : .11  
En exercice :.....11  
Présents :.....10  
Absents : .....01  
Procurations .....00  
Date de la convocation : 22/10/2012  
Date d'affichage : 05/11/2012

N° 041-2012

Séance du 26/10/2012

L'an deux mil douze, le vendredi 26 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DAVID.

Présents : AUBRIOT P. - COLLIN E. - DAVID J.P. - FRANCOIS L - FRANCOIS R. - GROSJEAN D. - KAWALA J.P - PIERON G. - SIDOT E. - WARIN R.

Absents : - LEFORT E.

Secrétaire : Etienne SIDOT

Objet de la délibération : *instauration de la Taxe d'Aménagement à un taux supérieur à 5% (dans la limite de 20%) dans un secteur défini*

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

**Vu** la délibération du 30/11/2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur le territoire communal ;

**Considérant** que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

**Considérant** que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit:

- Eclairage public,
- Electricité
- Voirie
- Alimentation eau potable
- Télécom

**Le conseil municipal décide,**

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, **un taux de 20 %**
- de conserver **un taux de 2 %** sur le reste du territoire communal,
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information ;

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en S/Préfecture  
Et publication ou notification le 15/11/2012

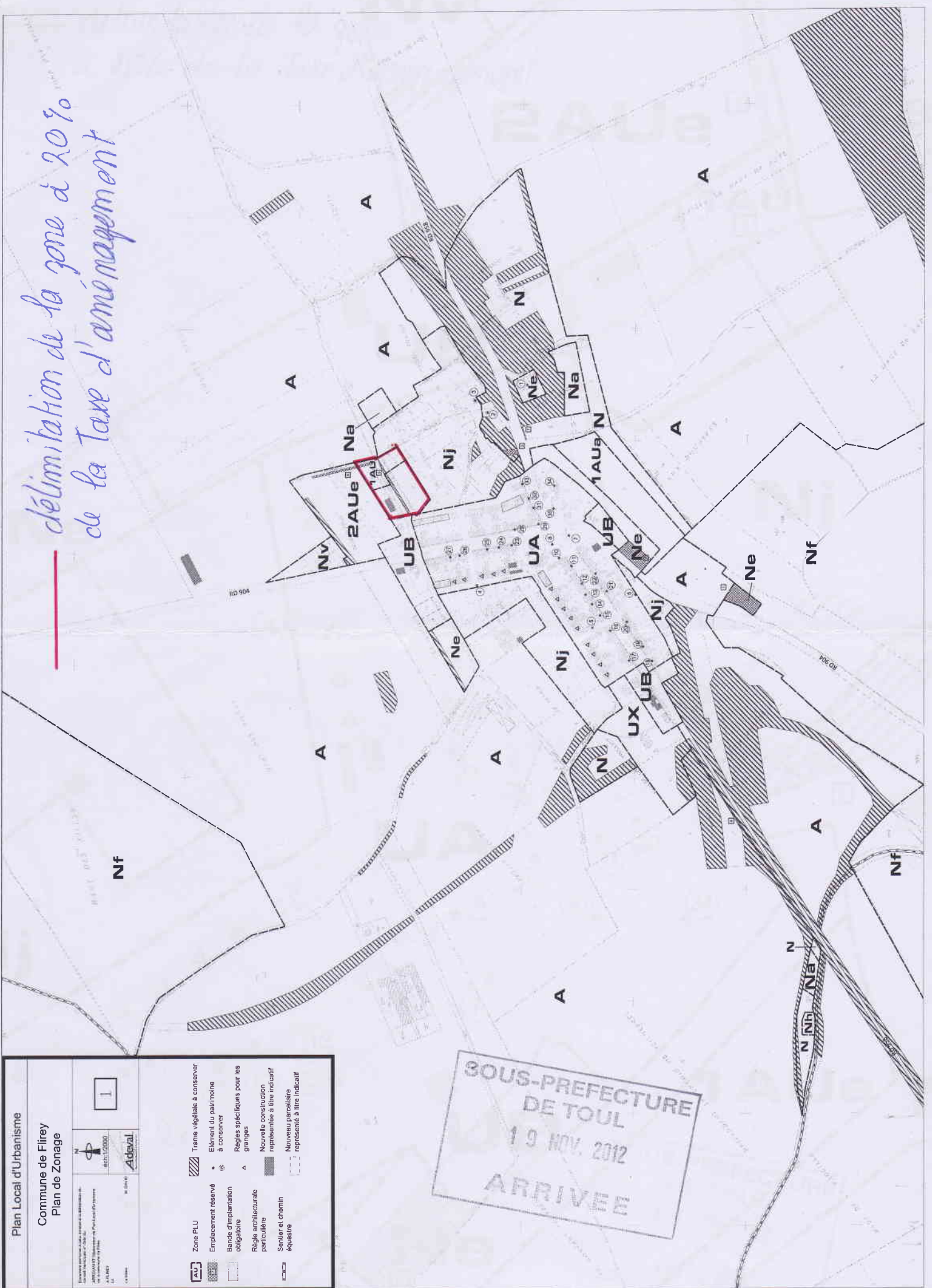


Pour copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre DAVID





délimitation de la zone à 20%  
de la Taxe d'aménagement



<b>Plan Local d'Urbanisme</b> Commune de Filirey Plan de Zonage		1 RD 904 RD 049 N 1:5000 Adaval
Zone PLU Emplacement réservé Bande d'implantation obligatoire Règle architecturale particulière Sentier et chemin équestre	Trame végétale à conserver Elément du patrimoine à conserver Règles spécifiques pour les granges Nouvelle construction représentée à titre indicatif Nouveau parcelaire représentés à titre indicatif	[Symbol] [Symbol] [Symbol] [Symbol] [Symbol] [Symbol] [Symbol] [Symbol] [Symbol] [Symbol]

SOUS-PREFECTURE  
DE TOUL  
19 NOV. 2012  
ARRIVEE

# Commune de FLIREY

délimitation de la zone  
à 20% de la Taxe d'aménagement

